

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 20 décembre 2022

18h30 à Guilherand-Granges

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, CHAUMONT, DELOCHE, DUBAY, DUCLAUX, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, MIZZI, MORIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.

Etaient excusé(s) : Mr. BROCHIER, Mme CLEMENT, Mr. DRARD, M. EYSSAUTIER pouvoir à M. BONNET, Mme GENTIAL pouvoir à Mme. GUILLON, M. HOURDOU pouvoir à M. LABADENS, Mr MONTIEL, Mme PLACE pouvoir à M. BARNERON, Mr. ROBIN, Mr. ROMAIN.

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 25

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 4

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022
3. Urbanisme : projet d'implantation industrielle à St-Marcel-lès-Valence
4. SCoT : projet de feuille de route de la révision
5. Budget : Débat d'Orientation Budgétaire
6. SCoT : modification du SRADDET AURA
7. SCoT : Fiche outils CBS-CN

Questions diverses

Le Président Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h35.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Projet d'implantation photovoltaïque à Serves-sur-Rhône Avis favorable avec réserves et remarque

1. Désignation du secrétaire de séance

Georges DELOCHE est désignée secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 18 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 25
- Pouvoirs : 4
- Pour : 29
- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON (pouvoir de GENTIAL), JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET (pouvoir de EYSSAUTIER), BRARD, BRUNET, CHAUMONT, DELOCHE, DUBAY, DUCLAUX, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de HOURDOU), LARUE, MIZZI, MORIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022.

3. Urbanisme : projet d'implantation industrielle à St-Marcel-Lès-Valence

Franck SOULIGNAC rappelle que la communauté d'agglomération VRA a informé le syndicat par son courrier du 20 octobre d'un projet d'implantation d'un bâtiment mixte d'une surface de 7 500m² sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence.

Jean-Michel VALLA, Maire de Saint-Marcel-lès-Valence, indique que l'entreprise CIMALP est déjà implantée sur la commune. Ce projet de nouvelle unité permettra un développement de leur activité devrait aboutir à terme à la création de l'ordre de 40 emplois dans le textile et accessoires techniques liés aux sports de pleine nature.

L'implantation sur un terrain répondant aux attentes de l'industriel, situé hors enveloppe urbaine secondaire, nécessite de recourir aux dispositions prévues au paragraphe 5.3 du DOO du SCoT « Accueil exceptionnel d'activités ».

Xavier ANGELI rappelle le recours à cette dérogation prévue au point 5.3. du DOO pour l'implantation du projet de LVMH à Charmes sur l'Herbasse en 2020.

Franck SOULIGNAC indique qu'un certain nombre de critères indiquées dans les dispositions doivent être remplis par le projet. Une commission ad hoc associant la commune, l'intercommunalité, le syndicat mixte du SCoT et le porteur de projet sera chargée d'étudier si l'intérêt territorial du projet est avéré.

Lionel BRARD indique que la commission rendra un avis appuyé par un rapport motivé qui, s'il valide l'intérêt territorial du projet, débouchera sur la prise d'une délibération du SCoT valant déclaration d'intérêt territorial.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 25
- Pouvoirs : 4
- Pour : 29
- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON (pouvoir de GENTIAL), JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET (pouvoir de EYSSAUTIER), BRARD, BRUNET, CHAUMONT, DELOCHE, DUBAY, DUCLAUX, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de HOURDOU), LARUE, MIZZI, MORIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical est sollicité délibère à l'unanimité pour la mise en place de la commission prévue au 5.3 du DOO du SCoT afin d'analyser l'intérêt territorial du projet dit CIMALP situé à Saint-Marcel-lès-Valence.

4. SCoT : projet de feuille de route de la révision

Suite à la décision de réviser le SCoT et aux orientations adoptées, le Président propose la mise en place de groupes de réflexions pour animer les chantiers suivants :

- Ruralité – modèle d'urbanisme villageois
- Eau – transition hydrique
- Accueil de nouvelles industries manufacturières
- Implantation d'hébergements et d'équipements touristiques de plein air.

Il invite les membres du comité à participer à ces temps de réflexion qui permettront d'alimenter les orientations retenues pour la révision. Les délégués intéressés sont invités à s'inscrire à l'issue du comité au groupe de leur choix. Il souhaite que les groupes de réflexions puissent s'appuyer sur l'expertise territoriale déjà développée dans les collectivités.

Agnès JAUBERT propose que les services de l'état soient associés au besoin sur les travaux d'implantation d'hébergements et d'équipements touristiques de plein air.

Jean-Michel VALLA rappelle que la chambre d'agriculture peut également être intéressée pour participer à ces réflexions.

Geneviève GIRARD note que la mise en œuvre de la révision implique des travaux importants.

Agnès JAUBERT rappelle que cela fait échos aux besoins du SCoT traduits en objectifs poursuivis par la révision.

Gorges DELOCHE souligne que les enjeux autour de la ruralité sont indispensables à travailler et que la différenciation des territoires doit être étudiée de manière à ce que le rural ne soit pas une variable d'ajustement.

Jean-Louis BONNET indique que la loi Climat Résilience est à l'origine de la motivation de la révision et que la feuille de route doit le prendre en compte.

Geneviève GIRARD propose que les dates des Groupes de réflexions puissent être communiquées en amont.

Lionel BRARD rappelle que le comité est souverain pour définir et adapter si besoin les axes de travail du syndicat.

Le comité se prononce à l'unanimité pour la proposition de feuille de route de la Révision du SCoT.

5. Budget : Débat d'Orientation Budgétaire

Christian GAUTHIER présente le rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui comprend la rétrospective de l'exécution budgétaire 2022 ainsi que la prospective pour l'année 2023 et les suivantes.

Le syndicat débute un nouveau cycle : fin d'absorption des dépenses d'amortissements liés à l'élaboration et dépenses à prévoir pour la révision ; et le budget 2023 doit être adapté en conséquence.

Pour accompagner les travaux de la révision, des études seront nécessaires et devront être anticipées au budget. Les amortissements qu'elles généreront devront également être anticipés.

Il est proposé que le montant des participations, qui n'ont pas évolué depuis 2017, soit maintenu à 1,2€ par habitant.

Lionel BRARD soumet les orientations présentées au débat.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 25
- Pouvoirs : 4
- Pour : 29
- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON (pouvoir de GENTIAL), JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET (pouvoir de EYSSAUTIER), BRARD, BRUNET, CHAUMONT, DELOCHE, DUBAY, DUCLAUX, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de HOURDOU), LARUE, MIZZI, MORIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical débat de l'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire et en prend acte.

6. SCoT : modification du SRADDET AURA

Il est rappelé que la Région AURA a prescrit en juin 2022 la modification du SRADDET pour intégrer les dispositions de la Loi Climat et Résilience.

En parallèle, s'est tenue la Conférence des SCoT, qui a rendu le 14 octobre dernier une contribution à l'attention de la Région.

Un échange technique a eu lieu à la demande de la Région début décembre afin de présenter les contours du scénario « *de travail* » du SRADDET.

Lionel BRARD souligne qu'aucune référence à la mention des SCoT déjà vertueux ne semble prévue.

Jean-Louis BONNET regrette qu'aucune différenciation ne soit proposée entre les territoires, ce qui conduira à appliquer un regard national de la même manière à l'ensemble des territoires.

Le Comité syndical prend acte de l'évolution en cours du SRADDET.

7. SCoT : fiche outils « coefficient de biotope et de naturalité »

Franck SOULIGNAC indique que le syndicat a réalisé une nouvelle fiche outils sur le coefficient de biotope par surface ou coefficient de naturalité. Elle vient compléter la collection de document du SCoT pour accompagner les collectivités dans la prise en compte du SCoT et la diffusion d'outils pédagogiques. La fiche s'appuie sur deux retours d'expérience locaux dont celui de Valence et de Bourg-lès-Valence. La fiche est disponible sur le site internet du syndicat.

Lionel BRARD rappelle que le virage ZAN qui s'engage nécessite de renforcer l'accompagnement aux communes. Cette fiche y participe.

Geneviève GIRARD note que les communes sont parfois confrontées une difficulté pour faire appliquer certaines règles pourtant vertueuses.

Le comité syndical prend acte de la nouvelle fiche coefficient de biotope et de naturalité.

Questions diverses et point d'information

- Information sur le décret d'application du volet « urbanisme commercial » de la Loi Climat et Résilience – paru le 14 octobre 2022.
Le décret précise certains attendus de la Loi et encadre les critères soumis à dérogations. Les projets compris entre 3 000m² et 10 000m² de surface de vente ne pourront être accordés qu'après avis conforme de la préfecture.
- Michel BRUNET porte à connaissance l'inquiétude de nombreux élus du nord du SCoT dont les territoires seront vraisemblablement impactés par les travaux en cours sur la portion Rhône médian de l'autoroute A7 mais qui ne sont pas associés aux discussions. Lionel BRARD indique que le SCoT n'a pas été associé aux discussions mais que remontée d'information sera faite.
- Agenda et évènements du syndicat

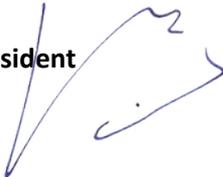
Calendrier des instances à venir

- Bureau vendredi 20 janvier
- **Comité mardi 31 janvier**
- Bureau vendredi 24 février
- Bureau vendredi 24 mars
- **Comité mardi 4 avril**
- Bureau vendredi 28 avril
- Bureau vendredi 26 mai
- **Comité mardi 20 juin**
- Bureau vendredi 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h15.

Lionel BRARD

Président



Georges DELOCHE

Secrétaire de séance

